

25.08.2014 - 14:34 Uhr

Prix de l'électricité 2015: l'augmentation des taxes a de nettes répercussions

Aarau (ots) -

Il faut compter avec une légère augmentation de la moyenne des prix d'électricité pour 2015, comme le montre une enquête réalisée par l'Association des entreprises électriques suisses auprès de ses membres. Les investissements dans l'approvisionnement électrique et l'augmentation des taxes en particulier compensent à nouveau en partie les améliorations faites en matière d'efficacité énergétique, ainsi que les économies au niveau des achats d'électricité et des réseaux. Plus des deux tiers des augmentations moyennes des prix sont dues à l'augmentation par la Confédération de la rétribution d'injection à prix coûtant (RPC) de 0,6 à 1,1 centime/kWh au 1er janvier 2015, en vue d'encourager la production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

D'ici au 31 août 2014, les gestionnaires de réseau de distribution sont tenus de publier leurs tarifs d'électricité pour 2015. Au cours des derniers jours, l'Association des entreprises électriques suisses a effectué une enquête préalable concernant les prix de l'électricité 2015 auprès de ses 30 plus grands membres qui ensemble alimentent 50% de la Suisse en électricité. Les résultats ne donnent pas une image homogène: alors qu'en moyenne, les prix augmentent d'environ 3,7%, de nombreux clients profitent même de baisses de prix.

L'augmentation de la rétribution d'injection à prix coûtant de 0,6 à 1,1 centime/kWh au 1er janvier 2015 présente la plus forte influence sur l'évolution des prix de l'électricité. La RPC est un instrument de la Confédération visant à encourager la production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Sans cette augmentation, les prix de l'électricité moyens pour un ménage type suisse ne s'élèveraient que de 1,2%, soit de moins d'un franc par mois.

Le prix de l'électricité: un prix, trois composantes

Le prix de l'électricité se compose des trois composantes Réseaux, Energie et Taxes. Chacune de ces composantes sont soumises à différentes influences.

- Réseaux: les prix du réseau de transport devraient rester inchangés en 2015. Les facteurs de prix évoluent de manière différente et se compensent de manière générale. D'une part, l'évaluation du réseau de transport et, par conséquent, les coûts liés à Swissgrid ont été revus à la hausse en raison de plusieurs décisions de justice. D'autre part, le supplément de correction imposé aux exploitants de centrales pour les services-système suite aux arrêtés du Tribunal fédéral a été supprimé, ce qui contrebalance la hausse des prix liés au réseau de transport. Au niveau du réseau de distribution, le fait que certains gestionnaires de réseau de distribution aient renoncé en 2014 à répercuter sur leurs clients l'augmentation du taux d'intérêt sur le capital (WACC) a des répercussions cette année.

- Prix de l'énergie: les prix de l'énergie dépendent de la stratégie d'acquisition des diverses entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE). Du fait de diverses distorsions du marché, les prix de l'électricité internationaux ont baissé et sont inférieurs aux coûts de revient pour la production d'électricité indigène, en particulier l'hydraulique. Pour la plupart des clients, le mix d'électricité comprend une grande partie d'hydraulique renouvelable et indigène. Ce qui, globalement, donne lieu en moyenne à des prix suisses stables, légèrement en baisse pour l'énergie.

- Taxes: Le supplément de réseau pour la RPC et les mesures de protection des cours d'eau passe de 0,6 ct./kWh à 1,1 ct./kWh. Cette augmentation est essentiellement due au passage de la RPC à une rétribution unique pour les petites installations photovoltaïques et, en parallèle, à l'extension aux installations dont la puissance oscille entre 10 et 30 kW.

Contact:

Renseignements

Dorothea Tiefenauer, Responsable Communication & Personnel

Tél. +41 62 825 25 24 ou +41 79 642 11 41,

dorothea.tiefenauer@strom.ch

Céline Reymond, Porte-parole

Tél. +41 21 310 30 23 ou +41 79 412 97 23,

celine.reymond@electricite.ch